

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service aménagement, risques  
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont  
tél. : 04 50 33 77 13  
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Anncsey, le 13 mars 2017

**PROCES-VERBAL**

de la commission départementale de préservation  
des espaces naturels, agricoles et forestiers  
(CDPENAF) du 14 février 2017

Le 14 février 2017, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Pierre LAMBERT, préfet de la Haute-Savoie.**

**Assistaient à la réunion :**

**Membres de la commission (voix délibérative) :**

Mme Fabienne DULIEGE, conseillère départementale  
M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine  
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières  
M. Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires  
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc  
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA  
M. Loïc DETRUCHE, représentant des Jeunes agriculteurs  
M. Paul DUCRUET, représentant de la confédération paysanne  
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale

**Membre de la commission (voix consultative) :**

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

**Personnes excusées ou absentes :**

Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond  
M. Jacky DUNAND, représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie  
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc  
M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie  
M. André MUGNIER, président de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie (*pouvoir à M. Jacquard*)  
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires  
M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie  
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie  
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO (*pouvoir à M. Alexandre*)  
M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

**Autres participants :**

M. Jean-Marc BASSAGET, sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois  
 M. Yoann RECOULY, conseil départemental – service aménagement  
 M. Gatien GUICHERD, conseiller aménagement à la chambre d’agriculture  
 M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)  
 Mme Isabelle FORTUIT, DDT, adjointe au chef du SAR  
 Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification  
 Mme Claire PARA-DESTHOMAS, DDT – SAR, chargée d’études à la cellule planification  
 M. David BOSSON, DDT – SAR, chargé d’études à la cellule planification

**Etaient également présents :**

M. Hervé VITALI, adjoint au maire de Charvonnex et Mme Marie-Pierre TISSOT, responsable du service urbanisme à Grand Annecy agglomération (point 1)  
 M. Patrick ROSNOBLET, maire d’Amancy, M. PERRY, responsable du service urbanisme, M. Damien CHABANNE, bureau d’études Espaces et mutations (point 2)  
 M. Antoine VIELLIARD, maire de Saint-Julien-en-Genevois et M. Romain DEUX, responsable du service urbanisme (point 3)  
 M. Philippe FOURNET, adjoint au maire de Saint-Sixt et M. Jean-Luc GRANGE, conseiller municipal (point 4)  
 Mme Caroline LAVERRIERE, maire de Neydens et Mme Carole VINCENT, adjointe à l’urbanisme (point 5)  
 M. Tan NGUYEN, responsable urbanisme à la mairie d’Annemasse et Mme Elise, MASSENAVETTE, SIG – urbanisme (point 6)  
 M. Jean BERTOLUZZI, maire de Combloux, M. Fabrice COLLOT, directeur des services techniques, Mme Anne MUNIER, bureau d’études Sage environnement (point 7)

**Rédactrice :** Mme Marie Agnès LAFONT

### **Avis sur le projet de plan local d’urbanisme (PLU) de Saint-Sixt**

Mme Fortuit présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable au projet, assorti d’observations portant sur le règlement de la zone A et la délimitation du secteur Nls.

**Discussion**

M. Fournet prend bonne note des remarques formulées, qui seront intégrées dans le PLU. Il indique que la zone UH1 à Montisel n’est pas urbanisable, compte tenu d’un déficit en eau, et que l’aménagement de la parcelle située au centre de cette zone sera précisé quand ce problème sera réglé.

**Avis de la CDPENAF**

Vu le projet de PLU de Saint-Sixt arrêté et réceptionné,

Vu le rapport d’instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l’unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable.

Le Préfet,  
  
 Pierre LAMBERT

